



Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY



WORLD BANK GROUP

PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE
AFRICAIN - VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR
AJOUTEE
(CEA - VALOPRO)

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

TROISIEME TRIMESTRE 2024

(Période d'activité du 01 juillet au 30 septembre 2024)

La mission s'est déroulée du
lundi 28 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024

Supervisé par
Le comité d'audit interne

Présenté par :

M. DJEHA Kouadjalain Josué (auditeur interne en chef)

EFCPC

Ecole de Formation Continue et
de Perfectionnement des Cadres

ESA

Ecole Supérieure
d'Agronomie

ESCAE

Ecole Supérieure de Commerce
et d'Administration des Entreprises

ESI

Ecole Supérieure
d'Industrie

ESMG

Ecole Supérieure des
Mines et de Géologie

ESTP

Ecole Supérieure
des Travaux Publics

☎ 1093 YAMOUSSOUKRO (R.C.I.)
☎ (225) 64 05 41 FAX: (225) 64 04 06

☎ V 79 ABIDJAN (R.C.I.)
☎ (225) 44 42 88 FAX: (225) 44 51 67

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Troisième trimestre 2024

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif au troisième trimestre de 2024 sur la gestion financière et la passation des marchés concernant le projet CEA-VALOPRO.

Conformément à la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO, le présent rapport a été soumis au comité d'audit interne pour examen.

I. RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION

Les travaux d'audit ont été axés principalement sur la mission d'assurance.

Le champ de ces travaux incluait l'examen des documents de passation de marchés et de gestion financière.

Nous avons, par ailleurs, effectué cette mission d'audit selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA), en tenant aussi compte des dispositions de la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO.

Cette mission d'assurance avait pour objectif les actions suivantes :

- veiller au bon fonctionnement de la gestion financière,
- évaluer la gestion financière du budget,
- évaluer la passation des marchés ;
- et formuler des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière et de passation des marchés.

II. LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne

1. La passation des marchés

Nous avons procédé à l'audit des marchés, pour la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024.

La direction du Projet a la responsabilité de la préparation des marchés afférent au projet CEA-VALOPRO et d'exercer un contrôle interne comme il le juge nécessaire pour permettre l'établissement d'un état qui soit exempt d'inexactitude.

Les travaux d'audit ont consisté à :

- vérifier que les acquisitions sont faites conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) approuvé par la Structure Chargée des Marchés Publics et transmis à l'AFD pour information.
- vérifier que tout marché soit inscrit au préalable dans le plan de passation des marchés sous peine de nullité

Constats :

L'audit interne a constaté que certains marchés prévus dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) ont été enclenchés durant la période du troisième trimestre 2024 et indiqués ci-dessous :

N°	Nom du marché	Notification d'attribution	Montant du marché
01	<i>Construction du laboratoire Central du CEA – VALOPRO à l'INP-HB</i>	Le marché a été attribué à l'entreprise EGBV Internationale	782 894 426 F CFA
02	<i>Réhabilitation de laboratoires et bureaux pour le CEA – VALOPRO</i>	Le marché a été attribué à l'entreprise AFRIC DIFFUSION	19 990 000 F CFA
03	<i>Achats d'équipements pour plateforme d'expérimentation et de valorisation</i>	Le marché a été attribué à l'entreprise REVANAD Group	15 000 000 F CFA
04	<i>Installation d'une serre tunnel agricole de 25m x 10m</i>	Le marché a été attribué à l'entreprise REVANAD Group	15 000 000 F CFA
05	<i>Sélection d'un consultant pour le suivi et le contrôle des travaux de construction du laboratoire central du CEA – VALOPRO</i>	Le marché a été attribué au Groupe MEMO SARL/CAIC	55 710 000 F CFA

Diligences mises en œuvre

Notre mission est de vérifier pour le marché de Procédure Simplifiée à compétition limitée (PSL):

- l'existence du dossier d'appel d'offre (DAO) ;
- l'existence du PV du jugement de l'offre ;
- l'existence du rapport d'évaluation et d'attribution des marchés ;
- l'existence de la notification d'attribution et de rejet ;
- l'existence du bordereau de livraison ou procès-verbal de réception ;
- et l'existence de la facture ou le contrat.

Diligences mises en œuvre

Notre mission est de vérifier pour le marché de Procédure Simplifiée de demande de Cotation (PSC) :

- l'existence du formulaire de Demande de Cotation ;
- l'existence des factures pro-forma ou des devis ;
- l'existence du formulaire de sélection ;
- l'existence de la notification d'attribution et de rejet ;
- l'existence du bordereau de livraison ou procès-verbal de réception ;
- et l'existence de la facture.

Conclusion

L'audit n'a pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ces marchés.

2. La gestion financière

RESSOURCES DURABLES

L'audit a consisté à:

- s'assurer que les ressources ont été utilisées conformément à l'objet du financement et selon les règles qui lui sont propres ;
- vérifier que tout enregistrement en comptabilité est appuyé par une pièce justificative ou une pièce comptable.
- s'assurer du classement et l'archivage adéquats des pièces comptables.

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des ressources durables.

ACTIFS IMMOBILISES

L'audit a consisté à:

- demander le détail du montant des acquisitions de l'exercice, inscrit dans les états financiers ;
- vérifier le détail du montant des acquisitions de l'exercice avec les factures ou toutes autres pièces justificatives ;
- vérifier les titres de propriété du projet CEA-Valopro.

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des immobilisations.

TIERS

L'audit a consisté à:

- demander le détail du solde fournisseurs ;
- demander les analyses des comptes fournisseurs ;
- vérifier que les soldes des analyses de compte correspondent aux soldes comptables ;
- pointer le détail des comptes fournisseurs avec les pièces justificatives ;
- vérifier les règlements des factures sur la période suivante.

L'audit a révélé que les éléments constitutifs des revenus générés, inscrits dans le compte comptable « 4496 » intitulé « autres subventions reçues », sont les frais d'écologie, les frais d'inscription des étudiants doctorant et master du CEA- Valopro.

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des comptes de tiers.

TRESORERIE

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- obtenir les états de rapprochements bancaires et vérifier qu'ils ont été correctement établis
- pointer le solde du grand livre banque en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement du côté du projet ;
- pointer le solde du relevé bancaire en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement bancaire du côté de la banque ;
- additionner l'état de rapprochement (éléments débit et éléments crédit du côté de la banque et du côté du projet) ;
- vérifier que le solde final de l'état de rapprochement bancaire côté projet est identique au solde final de l'état de rapprochement bancaire côté banque .

Le solde des comptes du projet au troisième trimestre 2024, se présente comme suit :

COMPTE BANQUE TENU PAR LE PROJET	SOLDE AU 30/09/2024
521200 « INDICATEURS DE PERFORMANCE »	933 657 939 F CFA
521300 « GENERATEUR DE REVENUS »	39 848 936 F CFA

L'audit interne n'a pas relevé d'anomalie dans la trésorerie du projet CEA-Valopro.

CHARGES ORDINAIRES

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- pointer le détail du solde avec les factures ou autres pièces justificatives c'est-à-dire les frais de mission rapproché avec le rapport de mission, TDR et Ordre de Mission

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des dépenses.

3. La gestion budgétaire

L'audit de la gestion budgétaire consiste à connaître, analyser les écarts et mettre en place des mesures correctives.

Nous présentons le tableau d'exécution budgétaire du projet CEA-Valopro au 30 septembre 2024 :

Tableau d'exécution budgétaire du projet

Pour la période du 01 juillet au 30 septembre 2024

(Montants exprimés en F CFA)

Libellés	Budget (a)	Réalisations (b)	Disponibilité (a-b)	% d'exécution du PTBA (b/a)
Action 2 : Nombre d'étudiants\ Action du DLI 3	219 682 190	217 370 407	2 311 783	98,95 %
Action 3 : Qualité de l'enseignement\ Action du DLI 4	1 587 318 511	400 513 553	1 186 804 958	25,23 %
Action 4 : Impact institutionnel\ Action du DLI 7	147 059 983	156 603 162	-9 543 179	106,49 %

Le taux d'exécution du DLI 4 est à 25,23 %. L'Unité de Gestion a indiqué que ce niveau d'exécution est dû aux travaux en cours de la construction du laboratoire central du CEA-Valopro. L'audit interne relève une bonne performance du projet sur la période du troisième trimestre 2024.

Conclusion :

Les résultats des travaux d'audit menés au cours de la période visée par le présent rapport ont montré que, de manière générale, les contrôles et procédures internes fonctionnent correctement.

Yamoussoukro, le 04 novembre 2024

Le rapporteur et auditeur interne principal



DJEHA Kouadjalain Josué



Ministère de l'Enseignement
Supérieur et de la
Recherche Scientifique



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUET-BOIGNY



WORLD BANK GROUP

PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE
AFRICAIN - VALORISATION DES DECHETS EN PRODUITS A HAUTE VALEUR
AJOUTEE
(CEA - VALOPRO)

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

QUATRIEME TRIMESTRE 2024

(Période d'activité du 01 octobre au 31 décembre 2024)

La mission s'est déroulée du
lundi 06 janvier 2025 au vendredi 10 janvier 2025

Supervisé par
Le comité d'audit interne

Présenté par :

M. DJEHA Kouadjalain Josué (auditeur interne en chef)

EFPCP

Ecole de Formation Continue et
de Perfectionnement des Cadres

ESA

Ecole Supérieure
d'Agronomie

ESCAE

Ecole Supérieure de Commerce
et d'Administration des Entreprises

ESI

Ecole Supérieure
d'Industrie

ESMG

Ecole Supérieure des
Mines et de Géologie

ESTP

Ecole Supérieure
des Travaux Publics

☎ 1093 YAMOOUSSOUKRO (R.C.I.)
☎ (225) 64 05 41 FAX: (225) 64 04 06

☎ V 79 ABIDJAN (R.C.I.)
☎ (225) 44 42 88 FAX: (225) 44 51 67

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Quatrième trimestre 2024

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif au quatrième trimestre de 2024 sur la gestion financière et la passation des marchés concernant le projet CEA-VALOPRO.

Conformément à la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO, le présent rapport a été soumis au comité d'audit interne pour examen.

I. RAPPEL DU CADRE ET OBJECTIF DE LA MISSION

Les travaux d'audit ont été axés principalement sur la mission d'assurance.

Le champ de ces travaux incluait l'examen des documents de passation de marchés et de gestion financière.

Nous avons, par ailleurs, effectué cette mission d'audit selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA), en tenant aussi compte des dispositions de la Charte d'audit interne du projet CEA- VALOPRO.

Cette mission d'assurance avait pour objectif les actions suivantes :

- veiller au bon fonctionnement de la gestion financière,
- évaluer la gestion financière du budget,
- évaluer la passation des marchés ;
- et formuler des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière et de passation des marchés.

II. LA MISSION : Travaux menés par l'audit interne

1. La passation des marchés

Nous avons procédé à l'audit des marchés, pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024.

La direction du Projet a la responsabilité de la préparation des marchés afférent au projet CEA-VALOPRO et d'exercer un contrôle interne comme il le juge nécessaire pour permettre l'établissement d'un état qui soit exempt d'inexactitude.

Les travaux d'audit ont consisté à :

- vérifier que les acquisitions sont faites conformément au Plan de Passation des Marchés (PPM) approuvé par la Structure Chargée des Marchés Publics et transmis à l'AFD pour information.
- vérifier que tout marché soit inscrit au préalable dans le plan de passation des marchés sous peine de nullité

Constat :

L'audit interne a constaté que ce marché prévu dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) a été enclenché durant la période du quatrième trimestre 2024 et indiqué ci-dessous :

Nom du marché	Notification d'attribution	Montant du marché
<i>Acquisition de supports de communication</i>	Le marché a été attribué à l'entreprise AURORA INTERNATIONAL	27 805 000 F CFA

Diligences mises en œuvre

Notre mission est de vérifier pour le marché de Procédure Simplifiée à compétition limitée (PSL):

- l'existence du dossier d'appel d'offre (DAO) ;
- l'existence du PV du jugement de l'offre ;
- l'existence du rapport d'évaluation et d'attribution des marchés ;
- l'existence de la notification d'attribution et de rejet ;
- l'existence du bordereau de livraison ou procès-verbal de réception ;
- et l'existence de la facture ou le contrat.

Conclusion

L'audit n'a pas relevé d'irrégularité dans le processus de validation de ce marché.

2. La gestion financière

RESSOURCES DURABLES

L'audit a consisté à:

- s'assurer que les ressources ont été utilisées conformément à l'objet du financement et selon les règles qui lui sont propres ;
- vérifier que tout enregistrement en comptabilité est appuyé par une pièce justificative ou une pièce comptable.
- s'assurer du classement et l'archivage adéquats des pièces comptables.

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des ressources durables.

ACTIFS IMMOBILISES

L'audit a consisté à:

- demander le détail du montant des acquisitions de l'exercice, inscrit dans les états financiers ;
- vérifier le détail du montant des acquisitions de l'exercice avec les factures ou toutes autres pièces justificatives ;
- vérifier les titres de propriété du projet CEA-Valopro.

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des immobilisations.

TIERS

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde fournisseurs ;
- demander les analyses des comptes fournisseurs ;
- vérifier que les soldes des analyses de compte correspondent aux soldes comptables ;
- pointer le détail des comptes fournisseurs avec les pièces justificatives ;
- vérifier les règlements des factures sur la période suivante.

L'audit a révélé que les éléments constitutifs des revenus générés, inscrits dans le compte comptable « 4496 » intitulé « autres subventions reçues », sont les frais d'écologie, les frais d'inscription des étudiants doctorant et master du CEA- Valopro de la période.

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des comptes de tiers.

TRESORERIE

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- obtenir les états de rapprochements bancaires et vérifier qu'ils ont été correctement établis
- pointer le solde du grand livre banque en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement du côté du projet ;
- pointer le solde du relevé bancaire en fin de période avec le solde départ sur l'état de rapprochement bancaire du côté de la banque ;
- additionner l'état de rapprochement (éléments débit et éléments crédit du côté de la banque et du côté du projet) ;
- vérifier que le solde final de l'état de rapprochement bancaire côté projet est identique au solde final de l'état de rapprochement bancaire côté banque .

Le solde des comptes du projet au quatrième trimestre 2024, se présente comme suit :

COMPTE BANQUE TENU PAR LE PROJET	SOLDE AU 31/12/2024
521200 « INDICATEURS DE PERFORMANCE »	941 221 636 F CFA
521300 « GENERATEUR DE REVENUS »	60 619 772 F CFA

L'audit interne n'a pas relevé d'anomalie dans la trésorerie du projet CEA-Valopro.

CHARGES ORDINAIRES

L'audit a consisté à :

- demander le détail du solde ;
- pointer le détail du solde avec les factures ou autres pièces justificatives c'est-à-dire les frais de mission rapproché avec le rapport de mission, TDR et Ordre de Mission

L'audit n'a pas d'observations significatives à formuler au titre des dépenses.

3. La gestion budgétaire

L'audit de la gestion budgétaire consiste à connaître, analyser les écarts et mettre en place des mesures correctives.

Nous présentons le tableau d'exécution budgétaire du projet CEA-Valopro au 31 décembre 2024 :

Tableau d'exécution budgétaire du projet
Pour la période du 01 octobre au 31 décembre 2024
(Montants exprimés en F CFA)

Libellés	Budget (a)	Réalisations (b)	Disponibilité (a-b)	% d'exécution du PTBA (b/a)
Action 2 : Nombre d'étudiants\ Action du DLI 3	44 967 596	21 621 345	23 346 251	48,08 %
Action 3 : Qualité de l'enseignement\ Action du DLI 4	711 389 397	163 860 692	547 528 705	23,03 %
Action 4 : Impact institutionnel\ Action du DLI 7	95 499 898	40 184 620	55 315 278	42,08 %

Nous sommes au 31 décembre 2024. Le taux d'exécution du DLI 4 est à 23,03 %. L'Unité de Gestion a indiqué que ce niveau d'exécution est dû aux travaux en cours de la construction du laboratoire central du CEA-Valopro.

Conclusion :

Les résultats des travaux d'audit menés au cours de la période visée par le présent rapport ont montré que, de manière générale, les contrôles et procédures internes fonctionnent correctement.

Yamoussoukro, le 17 janvier 2025

Le rapporteur et auditeur interne principal



DJEHA Kouadjalain Josué



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Décision n° 031/2021/INP-HB/CEA-MEM/DG/DRH
Portant nomination de Monsieur DJEHA Kouadjalain
Josué, matricule 426 370 B, en qualité d'Auditeur
interne de l'INP-HB.

Le Directeur Général, Ordonnateur du Budget de l'INP-HB ;

- Vu la Loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu la Loi n° 98-388 du 02 juillet 1998 fixant les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux et portant création de catégories d'Etablissements Publics et abrogeant la loi n° 80-1070 du 13 septembre 1980 ;
- Vu le Décret n° 96-678 du 04 septembre 1996 portant création de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro et déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cet Institut ;
- Vu le Décret n° 2012-1001 du 17 octobre 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro ;
- Vu la convention de crédit N°CCI 1679 01 T du 10 mars 2020 relatif au financement du Projet de Centres d'Excellence d'Enseignement Supérieur en Afrique ;
- Vu le Contrat de Performance signé le 27 novembre 2015 entre l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et l'Institut National polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, représenté par son Directeur Général ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur DJEHA Kouadjalain Josué, matricule 426 370 B, Enseignant-Chercheur, est nommé Auditeur interne de l'INP-HB.

Article 2 : Sous l'Autorité du Directeur Général de l'INP-HB, l'Auditeur interne de l'INP-HB est chargé de mener des opérations d'audit interne périodiques et de produire des rapports d'audit sur la gestion financière en général. Il a pour principales missions :

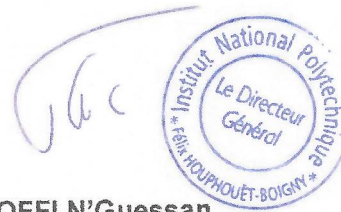
- d'auditer la gestion financière du budget national et des projets bailleurs, et leur conformité avec les règles et manuels de procédures en vigueur ;
- d'auditer la passation des marchés du budget national et des projets bailleurs et leur conformité avec les règles et manuels de procédures en vigueur ;
- de proposer des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière à l'INP-HB (budget national et budget projets bailleurs) et de passation des marchés.

.../...

Article 3 : l'Auditeur interne de l'INP-HB réalise ses travaux et produit son rapport deux fois par semestre, soit quatre fois par année, dans la première quinzaine des mois de février, mai, août, et novembre. Il peut être sollicité de façon extraordinaire en cas de besoin par le Directeur Général de l'INP-HB à qui il remet exclusivement son rapport, sous le sceau de la confidentialité.

Article 4 : La présente décision qui abroge toutes décisions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Yamoussoukro, le 1^{er} mars 2021



KOFFI N'Guessan

Ampliations :

- DGA / -SG / -DF/ -DRH/ -CEA
- CB / ACP
- Intéressés
- Dossier